

Vélo électrique

Montants octroyés	
Vélo électrique	15% du prix d'achat, max. 500 CHF
Vélo cargo	15% du prix d'achat, max. 700 CHF

Conditions d'octroi
<ul style="list-style-type: none">La subvention communale est une aide directe pour l'achat de vélo électrique (neuf ou d'occasion) ;Attribuable une seule fois par demandeur pour une durée de 5 ans ;Le vélo doit être acquis pour ses propres besoins dans un magasin sur le territoire Suisse en direct ;Les ventes en ligne sont acceptées uniquement s'il s'agit d'un magasin sur le territoire Suisse ;La demande doit être effectuée au plus tard <u>3 mois après l'achat</u> ;Seuls les vélos électriques sont subventionnés (trottinette électrique, scooter électrique, skate électrique, etc... exclus).Les entreprises ne sont pas éligibles à cette subvention.

Procédure
<ul style="list-style-type: none">Acheter le vélo électrique ;Faire la demande de subvention auprès de la commune au plus tard <u>3 mois après l'achat</u>.

Documents à joindre à la demande de subvention
<ul style="list-style-type: none">Copie de la facture d'achat comportant impérativement votre nom ;Attestation de paiement ;N°IBAN pour le versement des subventions.

Confidentialité des données
Toutes les données sont traitées de manière confidentielle. Elles pourront être utilisées par la Commune de Payerne sous forme agrégée pour ses statistiques.